



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Formation aux métiers de l'industrie

Question écrite n° 2510

Texte de la question

M. Marc Chavent alerte Mme la ministre de l'éducation nationale sur le manque d'attractivité des filières formant aux métiers de l'industrie. En effet, 77 % des lycéens interrogés ont une bonne opinion de l'industrie et un lycéen sur deux en filière générale ou technologique souhaite travailler dans l'industrie. Toutefois, parmi les lycéens, plus de 60 % estiment qu'ils sont mal informés sur les métiers industriels et les parcours de formation associés. Bien que le Gouvernement ait mis en place le portail « Osons l'industrie du futur » pour promouvoir les formations et les offres d'emplois industriels, les entreprises peinent à recruter de nouveaux profils qualifiés malgré des niveaux de rémunération souvent supérieurs au salaire moyen. Aussi, il lui demande quelle politique elle compte mettre en œuvre pour permettre de renforcer l'attractivité des formations débouchant sur les métiers de l'industrie attendue par la jeunesse et les industriels.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de l'éducation nationale accorde une grande importance aux parcours de formation menant aux métiers de l'industrie et à leur valorisation auprès des élèves. Du collège jusqu'à la terminale, le parcours Avenir scande la découverte des métiers. Des rencontres avec les professionnels sont organisées dès la 5e ; la séquence d'observation d'une semaine en 3e permet une première immersion dans le monde professionnel. Au lycée, les élèves de seconde générale et technologique (GT) peuvent choisir des enseignements optionnels. Ils découvrent aussi les métiers durant la séquence d'observation en milieu professionnel de deux semaines en fin d'année en seconde GT introduite depuis l'année scolaire 2023-2024. Les collégiens et lycéens bénéficient d'opérations d'information sur les métiers industriels et les formations associées en lien avec les régions dont c'est la compétence. Elles visent à montrer la diversité du secteur, révéler les talents et déconstruire les clichés : semaine de l'industrie, année de l'ingénierie, partenariat avec la compétition des métiers WorldSkills France qui valorise les métiers industriels de France 2030 (75 000 collégiens se sont déplacés en septembre à Lyon pour la finale internationale de l'édition 2024), soutien à la plateforme Forindustrie dédiée aux métiers industriels. Pour soutenir ces dispositifs, le ministère signe des conventions nationales avec d'autres ministères, des entreprises, des fédérations patronales et des associations. Ces conventions prévoient des actions à destination des élèves, apprentis ou étudiants qui peuvent être déclinées en région et constituent un appui aux politiques d'attractivité conduites. Elles ont permis d'augmenter l'offre de stages notamment dans les grandes entreprises industrielles (Airbus, Dassault, Michelin, Safran, etc.). Plus de 80 campus des métiers et des qualifications industriels organisent des opérations d'attractivité en région (ex. : 10 campus sur les filières industrielles aéronautique, énergie, automobile et chimie dans la région Auvergne-Rhône-Alpes). En cycle terminal de la voie générale, un lycéen construit son parcours par une combinaison d'enseignements de spécialité lui permettant d'envisager des études supérieures conduisant à l'exercice de fonctions d'encadrement et d'ingénierie dans le secteur industriel. Ainsi, la physique est la troisième spécialité la plus choisie par les élèves tant en première (43,9 %) qu'en terminale (31,1 %), tout juste derrière celle de sciences économiques et sociales. La spécialité sciences de l'ingénieur, moins déployée dans les établissements, accueille 4,5 % des élèves de première. Dans la voie technologique, trois séries à dominante industrielle - sciences et technologies de l'industrie et du développement

durable (STI2D), sciences et technologies de laboratoire (STL) et sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) - rassemblent 27 % des élèves de cette voie. Elles permettent aux filles et garçons de s'engager dans des formations de la filière production. Enfin, dans la voie professionnelle, 43 % des élèves préparent un CAP ou un baccalauréat professionnel dans des secteurs de la production. Depuis 2019, le ministère a renforcé l'attractivité des filières industrielles par la création des familles de métiers qui offre une meilleure lisibilité aux diplômés qui les composent. De nombreuses spécialités conduisent à des métiers de l'industrie (ex. : ouvrier spécialisé, technicien). L'ouverture d'un bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel à la rentrée 2023 contribue à l'accompagnement des élèves dans leur orientation vers les filières d'avenir. La poursuite d'études supérieures en BTS est favorisée par la mise en place de places réservées à ces profils d'élèves qui pourront ainsi occuper des postes de technicien supérieur dans l'industrie. Le ministère agit pour l'émergence, dans toute leur diversité, des talents dont l'industrie française a besoin.

Données clés

Auteur : [M. Marc Chavent](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2510

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6346

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2025](#), page 4370